

# Investissement Responsable Rapport Loi Energie Climat

## HSBC REIM (France)

Au 31.12.2021

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat (Décret n°2021- 663 du 27 mai 2021).

HSBC REIM (France) (1) présente les modalités de prise en compte, dans sa stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.



Le présent document est un reporting réglementaire et n'est donc pas une communication à des fins promotionnelles. En conséquence, les informations qui y sont contenues ne peuvent pas être considérées comme un conseil ou une recommandation en matière d'investissement.

(1)HSBC Global Asset Management est le nom de la ligne métier de la gestion d'actifs d'HSBC, auquel appartient HSBC REIM (France), qui fournit des services de conseil en investissement et de gestion de SCPI. HSBC REIM (France), filiale détenue directement à 100% par HSBC Global Asset Management (France) est une entité agréée et régulée par l'Autorité des Marchés Financier (no. GP0800013).

# 1. Démarche générale en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

---



**HSBC**  
Asset Management

## 1. a) Démarche générale de HSBC REIM (France)

HSBC met en œuvre, au sein de sa filiale HSBC REIM (France), les compétences d'une équipe pluridisciplinaire, qui apporte à la résolution de chaque question le savoir-faire et l'expérience de spécialistes de l'immobilier.

HSBC REIM (France) gère des SCPI investies uniquement en immobilier détenu en direct. Ainsi, au travers de la SCPI ELYSÉES PIERRE, une des plus grosses capitalisations du marché, HSBC REIM (France) cherche à répondre aux attentes des investisseurs souhaitant donner du sens à leur épargne, via une amélioration continue de son portefeuille d'actifs.

HSBC REIM (France) a toujours favorisé, notamment dans sa politique d'investissement, des actifs à proximité de nœuds de transport, mais également la proximité avec des commerces extérieurs afin d'améliorer la satisfaction et le bien-être des locataires.

Au 31 décembre 2021, les investissements sous-jacents aux produits financiers gérés ne prennent pas en compte strictement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins une analyse détaillée sur ces aspects est réalisée au moment de la décision d'investissement pour permettre d'en apprécier les impacts à court et moyen terme.

Depuis le début de l'année 2022, HSBC REIM (France) a commencé à mettre en place une organisation et des processus qui permettront à terme la prise en compte des critères ESG dont les objectifs seront les suivants :

- Mettre en œuvre la démarche d'investissement responsable à travers la prise en compte de critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance) à chaque étape de la gestion du fonds : de la phase d'acquisition à la gestion courante de l'actif.
- Adopter l'intégration de critères ESG comme un outil d'analyse lors de la phase d'investissement pour tout nouvel actif des fonds, notamment en permettant de déceler les principaux enjeux ESG d'un actif, en prévenant et en limitant les risques extra-financiers inhérents à l'actif considéré, en prenant des dispositions pour y remédier et en captant de nouvelles opportunités (certifications environnementales, innovations, satisfaction des locataires, etc.). De par ce processus, HSBC REIM (France) souhaite améliorer la performance extra-financière de son parc d'actifs.
- Adopter des critères ESG comme un outil de pilotage de la performance extra-financière des actifs lors de la gestion courante des actifs .
- Impliquer pleinement l'ensemble des parties prenantes dans cette démarche.



## 1. b) Périmètre

HSBC REIM (France) gère des SCPI investies uniquement en immobilier détenu en direct.

HSBC REIM (France) peut être amenée à délivrer du conseil en investissement aux investisseurs souhaitant investir en direct auprès de la société de gestion.

Au 31 décembre 2021, les investissements sous-jacents aux produits financiers gérés ne prennent pas en compte strictement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins une analyse détaillée sur ces aspects est réalisée au moment de la décision d'investissement pour permettre d'en apprécier les impacts à court et moyen terme.

Dès lors que les investissements sous-jacents aux produits financiers gérés prendront en compte strictement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, les documents suivants seront notamment mis à disposition des investisseurs :

- Code de transparence ;
- Politique d'engagement ;
- Rapport ESG.

## 1. c) Liste des SCPI prenant en Compte l'ESG

Au 31 décembre 2021, aucune des SCPI gérées n'est classée article 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, ni ayant un label ISR.

## 1. d) Prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion par les entités mentionnées aux articles L. 310-1-1-3 et L. 385-7-2 du code des assurances

Non applicable pour HSBC REIM (France)



## 1. e) Nos engagements de place

HSBC REIM fait pleinement partie d'instances impliquées dans l'amélioration énergétique et environnementale des immeubles en étant :

- Membre de commission ISR de l'ASPIM, Association Française des Sociétés de Placement Immobilier ;
- Membre du CIBI, le Conseil International de la Biodiversité & Immobilier, association conjuguant la biodiversité et l'immobilier permettant le retour de la nature en ville. Le CIBI délivre les labels Biodiversity® qui promeuvent les meilleures pratiques en matière de biodiversité urbaine pendant les phases de programmation, conception et construction du cadre bâti. Il valorise les projets d'aménagement urbain, les projets immobiliers et les sites existants prenant en compte la biodiversité et la relation homme-nature ;
- Membre de l'OID, Observatoire de l'Immobilier Durable, dont la vocation est de promouvoir le développement durable et l'innovation au sein de l'ensemble de la chaîne immobilière. L'OID consolide annuellement les consommations énergétiques d'un échantillon de 54,3 M m<sup>2</sup> de bureaux en France, permettant un benchmark de la performance énergétique d'un patrimoine.



## 2. Informations relatives aux moyens internes dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

---



**HSBC**  
Asset Management

## 2. a) Descriptions des ressources financières, humaines et techniques

HSBC REIM (France) s'est doté d'un comité ESG, qui se réunit à une fréquence mensuelle, et qui vise à définir et déployer les enjeux ESG et d'innovation au sein des fonds gérés.

L'équipe ISR de HSBC REIM (France) est placée sous la responsabilité d'un Directeur Général Adjoint – Membre du Directoire, auquel un responsable ISR sera rattaché.

L'ensemble des équipes de HSBC REIM (France) sont pleinement impliquées dans cette démarche d'investissement socialement responsable, et notamment :

- Le Directoire de HSBC REIM (France)
- L'équipe ISR (2 personnes)
- L'équipe d'Investissement
- L'équipe d'Asset management
- L'équipe de Portfolio management
- La Conformité et les Risques
- Le Juridique

Au total 22 collaborateurs de HSBC REIM (France) interviennent sur l'ESG.

## 2. b) renforcement des capacités internes

### Plan de communication et formation

Au premier trimestre 2022, une formation a été dispensée à l'ensemble des collaborateurs de HSBC REIM (France).

En avril 2022, des formations dédiées spécifiques ont été réalisées auprès des équipes immobilières notamment Asset management et Portfolio Management ainsi qu'à destination de prestataires immobiliers.

Par ailleurs le groupe HSBC Asset Management a tenu une série de discussions sur l'investissement responsable, animées par des experts internes et externes, visant à sensibiliser les collaborateurs aux problématiques du développement durable. De plus, tous les contenus pédagogiques sont désormais mis à disposition des collaborateurs sur un intranet HSBC University (Plateforme Degreed).

### Développement de l'offre HSBC REIM (France).

Conformément à l'échéance réglementaire de Mars 2021 nous avons défini des principes clairs pour nos produits en lien avec le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (« SFDR »).

HSBC REIM étudie l'opportunité de définir et déployer les enjeux ESG au sein des fonds gérés existant ainsi que leur labellisation.

Cette analyse sera également réalisée préalablement au lancement de nouveaux fonds.



### 3. Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance

---



## Gouvernance du métier HSBC Asset Management

La ligne métier gestion d'actifs au sein du Groupe HSBC a intégré au cœur de sa gestion et de ses prises de décisions en matière d'investissement, les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (« ESG »).

En 2021, le métier HSBC Asset Management auquel appartient HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) a mis en place un nouveau modèle opérationnel mondial pour superviser l'intégration de ces critères ESG (dont les impacts du changement climatique), avec la mise en place de 2 Directions rattachées au Directeur général de la ligne métier :

- une Direction du Développement Durable rattachée directement au Directeur Général
- et une Direction de l'Investissement Responsable rattachée au Directeur mondial des Investissements.

La Direction du Développement Durable « Sustainability Office » définit la gouvernance globale en matière d'investissement responsable, la stratégie, les politiques et la supervision. Elle soutient les directions générales des sociétés d'Asset Management dont HSBC Global Asset Management (France) et HSBC REIM (France) dans le déploiement et la mise en œuvre de la stratégie ESG.

La Direction de l'Investissement Responsable « Responsible Investment » définit les stratégies d'investissements pour les produits existants ou nouveaux, la prise en compte des critères ESG dans les processus d'investissements et de recherches pour toutes les classes d'actifs gérés, ainsi que la supervision de cette mise en œuvre, le vote et l'engagement avec les entreprises.

L'objectif de cette nouvelle gouvernance est de renforcer la surveillance de l'activité d'investissement durable en créant des forums de discussion et des comités de coordination impliquant les fonctions risque, conformité, juridique et les équipes de gestion.

Un comité de surveillance ESG, présidé par le Directeur mondial des Investissements supervise la mise en œuvre des critères ESG et l'application des politiques d'Investissement Responsable aux processus et expertises de gestion et s'assure des meilleures pratiques.

Outre ce cadre formel de surveillance et de gouvernance, ont été créés différents groupes de travail dédiés aux normes et les définitions de la durabilité, à l'alignement sur l'objectif carbone, à la recherche ESG et enfin au dialogue avec les entreprises.



### 3. a) Gouvernance

#### Gouvernance HSBC REIM (France)

Organisation interne :

Directoire		
comité ESG		
Direction des Investissements	Asset Management	Portfolio Management
Risques	Conformité	Juridique

Equipe ISR :

L'équipe ISR de HSBC REIM (France) est placée sous la responsabilité d'un Directeur Général Adjoint – Membre du Directoire, auquel un responsable ISR sera rattaché.

Les Comités :

- Comité ESG
- Risk Management Meeting
- Comité d'Audit et des Risques



### 3. b) Intégration des risques de durabilité dans la Politique de rémunération

#### Politique de rémunération

Au 31 décembre 2021, les investissements sous-jacents aux produits financiers gérés ne prennent pas en compte strictement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. En conséquence, la politique de rémunération de la Société n'intègre pas les risques en matière de durabilité. En revanche, une réflexion est en cours sur la nature des critères à prendre en compte pour intégrer ces risques

#### LOI RIXAIN – Mixité au sein des équipes en charge des décisions d'investissement

HSBC en France poursuit un objectif d'évolution des promotions par genre et celui de la représentation des femmes dans chacune des classifications existantes à tous les niveaux de l'organisation et en renforçant la représentation des femmes dans les niveaux de responsabilités supérieurs, avec des taux de représentation fixés à horizon fin 2025.

En application de la loi Rixain, HSBC REIM (France) communique le taux de représentation des femmes au sein des équipes chargées de prendre des décisions d'investissement (gérants) : 50%.



### 3. c) Intégration des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le règlement interne du Conseil de Surveillance

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance détermine les principes généraux relatifs à sa composition, à son fonctionnement et au rôle et responsabilités de ses Membres. Les principes définis dans le règlement intérieur visent à ce que la composition du Conseil de Surveillance reflète un équilibre approprié de compétences, de diversité, d'expérience et de connaissances de la société pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses rôles et de ses responsabilités.

Le Conseil de Surveillance est pleinement impliqué sur les sujets ESG, notamment en ce qui concerne les évolutions réglementaires et leur mise en œuvre, ou les obligations de reporting.

Le Conseil de Surveillance s'appuie également les travaux de deux comités :

- **Le Comité d'Audit et des Risques** qui a vocation à traiter de tout sujet de risques ;
- **Le Comité des rémunérations métier Asset Management en France.**



## 4. Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en oeuvre

---



## Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

### 4. a) Périmètre

Les actifs gérés sont des immeubles détenus en direct par les SCPI.

### 4. b) Présentation de la politique de vote

Non applicable

**4. c) Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie**

Non applicable

**4. d) Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance**

Non applicable

**4. e) Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel**

Non applicable



## 5. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

---



## Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Cette section sera complétée dans le prochain rapport, après l'entrée en vigueur des dispositions applicables de l'articles 29.



## 6. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

---



## La stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris sur le climat

Les Accords de Paris signés en 2015 lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP21) formalisent l’engagement de 196 pays à effectuer une transition vers une économie bas carbone, et à limiter l’augmentation moyenne de la température mondiale à moins de 2 degrés Celsius (°C) à horizon 2050 par rapport aux niveaux préindustriels, en poursuivant leurs efforts pour limiter cette augmentation à 1,5°C.

En 2021, les engagements pris lors de la COP26 marquent une étape majeure dans la marche vers la neutralité carbone, avec des implications importantes pour les marchés financiers et les investisseurs du monde entier. Le groupe HSBC Asset Management adhère complètement à cette cause et, en juillet 2021, a rejoint l’initiative **Net Zero Asset Managers**. À ce titre, le groupe HSBC Asset Management s’est engagé à atteindre la neutralité carbone pour l’ensemble de ses actifs sous gestion d’ici 2050 au plus tard, en définissant une stratégie climat alignée sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de l’Accord de Paris

En 2021, HSBC a annoncé la création d’un nouveau Centre d’excellence sur le climat. Ce centre a été lancé en mars 2022, avec comme mission principale de définir, quantifier et formaliser notre stratégie de neutralité carbone à horizon 2050 avant d’en assurer le suivi. L’équipe nouvellement créée a pour mission d’établir la feuille de route vers la neutralité carbone qui permettra d’intégrer les scénarios climatiques, les risques de transition et les risques physiques liés au réchauffement climatique, notamment dans les processus d’investissement.

**Dans ce contexte, HSBC REIM (France) sera en mesure de communiquer dans son prochain Rapport Loi Energie Climat des premiers éléments sur sa stratégie d’alignement avec les objectifs de l’Accord de Paris sur le climat.**

### Définir les risques climatiques

Les risques induits par le changement climatique peuvent être regroupés en deux grandes catégories : risques de transition et risques physiques.

**Les risques de transition** sont liés aux conséquences et aux coûts des changements d’ordre politique, juridique, technologique et de marché nécessaires pour limiter le changement climatique et pour s’y adapter. Les entreprises qui ne tiendraient pas compte de la nécessité de la transition vers une économie bas-carbone s’exposent à des risques financiers et des risques de réputation susceptibles de nuire à leurs notations crédit et aux niveaux de valorisation des actions.

**Les risques physiques** sont liés

- i) aux conséquences physiques du changement climatique telles que l’augmentation de la fréquence et de la gravité d’événements climatiques extrêmes, feux de forêt et destruction de la biodiversité ou
- ii) à l’évolution à plus long terme des tendances climatiques (risques chroniques) tel qu’un changement des régimes des précipitations impactant les rendements agricoles et, ce faisant, les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. La vulnérabilité des infrastructures clés et les conséquences en termes de santé publique peuvent aussi considérablement compromettre la productivité et la viabilité économique.

## 7. Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

---



## La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

L'objectif de HSBC REIM (France) est d'être en capacité de mesurer l'impact de ses investissements sur la biodiversité. Cet objectif découle des engagements pris par la ligne métier HSBC Asset Management fin 2020 en adhérant au *Finance for Biodiversity Pledge*, charte d'investisseurs qui vise à protéger et valoriser la biodiversité à travers les choix d'investissements.

Cet objectif permettra non seulement de mieux gérer les risques biodiversité en matière d'investissements, mais également de mieux identifier les opportunités d'investissements.

Aujourd'hui, les indicateurs de risque liés à la biodiversité présentent encore des limites significatives. La ligne métier HSBC Asset Management est toujours dans une phase d'analyse des sources de données disponibles et d'échange avec les fournisseurs de données de biodiversité. Cette étape est primordiale afin de s'assurer d'utiliser un indicateur d'impact pertinent pour nos activités et notre périmètre de gestion.

**A ce jour, HSBC REIM (France) ne dispose pas d'indicateurs pour quantifier l'impact de ses investissements sur la biodiversité et ainsi de valider le respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.**

# 8. Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

---



## Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

**Au 31 décembre 2021, les investissements sous-jacents aux produits financiers gérés ne prennent pas en compte strictement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Néanmoins une analyse détaillée sur ces aspects est réalisée au moment de la décision d'investissement pour permettre d'en apprécier les impacts à court et moyen terme.**

Dès lors que les produits gérés seront classés article 8 ou 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la documentation des fonds concernés sera complétée d'une annexe dédiée détaillant la prise en compte des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance en lien avec leur stratégie d'investissement.

### Conseil en investissement

Dans le cadre du Conseil en investissement délivrés aux investisseurs souhaitant investir en direct auprès de la société de gestion, HSBC REIM (France) travaille sur l'évolution de ses processus conformément à la réglementation applicable au 2 août 2022, afin de tenir compte des préférences ESG des investisseurs.



# 9. Démarche d'amélioration continue

---



**HSBC**  
Asset Management

## Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles

Cette section sera complétée dans le prochain rapport, après l'entrée en vigueur des dispositions applicables de l'articles 29.



FIN

---



**HSBC**  
Asset Management

## Informations importantes

Ce document est produit et diffusé par HSBC REIM (France). Toute reproduction ou utilisation non autorisée des commentaires et analyses de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC REIM (France) sur le marché et son évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC REIM (France).

Toutes les données sont issues de HSBC REIM (France) sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude.

Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi.

En conséquence, HSBC REIM (France) ne saurait être tenu responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ ou analyses. Par ailleurs, les performances passées relatives aux valeurs de parts et aux revenus distribués ne préjugent pas des performances futures. Toutes les données sont issues de HSBC REIM (France) sauf avis contraire.